



GROUP 10 HERBICIDE

Solution COMMERCIAL WARNING



POISON

SKIN AND EYE IRRITANT

REGISTRATION NO. 33615 PEST CONTROL PRODUCTS ACT.

ACTIVE INGREDIENT: glufosinate ammonium 150 g/L

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING.

PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Causes skin and eye irritation. DO NOT get in eyes or on skin.

Avoid breathing spray mist. Wash thoroughly after using and before eating, drinking or smoking.

FIRST AID: Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If in eyes: hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If on skin or clothing: take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Winfield United Canada, ULC
101-302 Wellman Lane
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7T 0J1
1-888-975-4769

GROUPE 10 HERBICIDE

Solution USAGE COMMERCIAL AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 33615 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : glufosinate ammonium 150 g/L
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation de la peau et des yeux. NE PAS mettre dans les yeux ni sur la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En Cas D'Ingestion : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En Cas De Contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas De Contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas D'Inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

NET CONTENTS

CONTENU NET

GENERAL INFORMATION

- JUSTICE Herbicide **is a non-selective herbicide.**
- JUSTICE Herbicide provides control of a broad spectrum of grassy and broadleaf weeds in Canola varieties and hybrids that are specially developed to be tolerant to glufosinate ammonium.
- JUSTICE Herbicide is registered for use on glufosinate ammonium tolerant Canola varieties or hybrids.
- JUSTICE Herbicide may also be applied to glufosinate ammonium tolerant lines or varieties grown for seed production.
- For hybrid seed production, JUSTICE Herbicide may be used to remove segregating wild type plants within the female population. Two applications are required to do this. A third application may be necessary if it is determined that the segregating wild type plants are not fully removed from the field.
- Glufosinate ammonium tolerant Corn can be used as separator rows in hybrid Canola seed production but must be destroyed and not used for food or feed.
- JUSTICE Herbicide may be used as a harvest aid (desiccant) on Alfalfa grown for seed.
- JUSTICE Herbicide will desiccate weeds that are present in the field at time of application when used as a harvest aid.

For use in eastern Canada and British Columbia only:

- JUSTICE Herbicide may be used as a harvest aid (desiccant) in dry common beans.
- JUSTICE Herbicide will also desiccate weeds present in the field at application.
- JUSTICE Herbicide breaks down rapidly in the soil.

SAFETY AND HANDLING

Protective Clothing and Equipment:

- Workers must wear coveralls over long sleeved shirt, long pants, chemical resistant gloves, gloves, socks, chemical resistant footwear and goggles during mixing, loading, application, clean up and repair.
- Wear a respirator during mixing, loading and application
- When applied as a tank-mix combination, read and observe all label directions, including rates, restrictions, and grazing limitations for each product used in the tank-mix. Follow the more stringent label precautionary measures for mixing, loading and applying stated on both product labels.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

Re-entry Restriction:

Workers should not enter treated fields within 24 hours of treatment. Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 24 hours.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Note to Physician: If this product is ingested, endotracheal intubation and gastric lavage should be performed as soon as possible, followed by charcoal and sodium sulfate administration.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS:

- TOXIC to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.
- Avoid spray drift to susceptible plants and USE ONLY FOR RECOMMENDED PURPOSES AND AT RECOMMENDED RATES.

STORAGE:

- CANNOT be stored below freezing.
- If stored for 1 year or longer, shake well before using.
- Store the tightly closed container away from feeds, seeds, fertilizers, plants and foodstuffs.
- Do not use or store in or around the home.
- Keep in original container during storage.
- To prevent contamination, store this product away from food or feed.

DISPOSAL:**Recyclable Container Disposal (less than 23 litres):**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

Returnable Container Disposal:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

Refillable Container Disposal:

For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

Disposal of Unused, Unwanted Product:

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for cleanup of spills.

Disposal of Unused Spray Solution:

If any spray solution remains in the tank after spraying is finished, it should be sprayed on the perimeter of the area just sprayed, away from water supplies, ditches, and irrigation canals.

DIRECTIONS FOR USE**POST EMERGENT USE****CANOLA**

- JUSTICE Herbicide is registered for aerial and ground application to glufosinate ammonium tolerant Canola varieties or hybrids
- JUSTICE Herbicide may also be applied to glufosinate ammonium tolerant Canola lines or varieties grown for seed production.
- **To assure crop safety and optimal herbicide performance, only use JUSTICE Herbicide on glufosinate ammonium tolerant Canola grown from certified seed.**
- JUSTICE Herbicide is not registered for use on other glufosinate ammonium tolerant crops.
- **Application of JUSTICE Herbicide to non-tolerant Canola varieties or hybrids or other non-tolerant crops will result in severe crop injury or death of the crop.**
- Apply JUSTICE Herbicide from the cotyledon stage up until, but prior to, the early bolting stage of Canola.
- Slight discoloration of the Canola may be visible after application. This effect is temporary and will not influence crop growth, maturity or yield.
- **For hybrid seed production** - Two applications are required to remove the segregating wild type plants. The first application should occur when the Canola is in the 2-4 leaf stage, the second application when the Canola plants are in the 4-6 leaf stage and the third application, if necessary, may be applied to the Canola up until, but prior to, the bolting stage. All applications of JUSTICE Herbicide for hybrid seed production should be made at 3.33 L/ha.
- DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

SUSCEPTIBLE WEEDS: JUSTICE Herbicide has an effect on all weeds and crops except for those crops which are developed to be tolerant to applications of JUSTICE Herbicide. The following weeds are susceptible to application of JUSTICE Herbicide. Best control will be obtained when JUSTICE Herbicide is applied in the recommended leaf stages.

WEED	RECOMMENDED WEED LEAF STAGE								RATE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Cow Cockle	-----								1.33 L/ha
Green Foxtail	----- Maximum 3 tillers								

WEED	RECOMMENDED WEED LEAF STAGE								RATE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Barnyard Grass	-----								2 L/ha
Lady's-thumb	-----								
Lamb's-quarters	-----								
Russian Thistle	Up to 8 cm height								
Smartweed	-----								
Stinkweed	-----								
Volunteer Flax	Up to 6 cm height								
Wild Mustard	-----								

WEED	RECOMMENDED WEED LEAF STAGE								RATE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Canada Thistle ¹	Up to 10 cm height								2.67 L/ha
Common Chickweed	----- Leaf Pairs								
Hemp-nettle	----- Leaf Pairs								
Kochia	Up to 8 cm height								
Perennial Sow Thistle	-----								
Quackgrass ¹	-----								
Redroot Pigweed	-----								
Round-leaved Mallow	-----								
Scentless Chamomile	Up to 10 cm height								
Shepherd's-purse	-----								
Volunteer Barley ²	----- Maximum 2 tillers								
Volunteer Wheat	----- Maximum 2 tillers								
Wild Buckwheat	-----								

WEED	RECOMMENDED WEED LEAF STAGE								RATE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Cleavers	----- Whorls								3.33 L/ha
Dandelion	1-15 cm rosette								
Flixweed	Up to 10 cm height								
Hemp-nettle	----- Leaf Pairs								
Quackgrass ³	-----								
Stork's-bill	-----								
Wild Oats	----- Maximum 2 tillers								

WEED	RECOMMENDED WEED LEAF STAGE								RATE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Heavy Populations									3.33 L/ha
Canada Thistle ¹	Up to 10 cm height								
Quackgrass ¹	-----								
Volunteer Barley ²	-----								Maximum 2 tillers
Volunteer Wheat	-----								Maximum 2 tillers
Wild Buckwheat	-----								

WEED	RECOMMENDED WEED LEAF STAGE								RATE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Canada Thistle ⁴	Up to 10 cm height								4 L/ha
Quackgrass ⁵	-----								

¹Top Growth Suppression Only

²Suppression Only

³Improved Top Growth Control

⁴Better Top Growth Suppression

⁵Season Long Control for Heavy Populations

SECOND APPLICATION

- A second application of JUSTICE Herbicide can be made to fields treated initially with up to 4.0 L/ha if new weed germination or growth is present.
- A first application of up to 4 L/ha may be followed by a second application of up to 3.33 L/ha,
OR
A first application of up to 3.33 L/ha may be followed by a second application of up to 4 L/ha.
- **Do not apply more than a total of 7.33 L/ha per year.**
- Apply when the new weed growth is in the correct leaf stage and up until, but prior to, the bolting stage of Canola.

THIRD APPLICATION: (FOR HYBRID SEED PRODUCTION ONLY)

- Three applications of JUSTICE Herbicide, each at 3.33 L/ha, may be required for hybrid seed production. The third application must occur prior to bolting of the Canola crop.
- For best results, apply to emerged, young, actively growing weeds. Weeds that emerge after application will not be controlled.
- JUSTICE Herbicide will have an effect on weeds that are larger than the recommended leaf stage, however speed of activity and control may be reduced.

Use of Corn separator rows in hybrid Canola seed production

- JUSTICE Herbicide is registered for use on glufosinate ammonium tolerant Corn varieties or hybrids when used as separator rows.
- Corn should be seeded at 20,000 - 30,000 plants/ha.
- Row spacing for glufosinate ammonium tolerant Corn should be 18-23 cm.
- **Note:** Corn must be destroyed and not used for food or feed.

Tank Mixes

- Consult the label of the tank mix partner for further directions for use, restrictions and precautions. Tank mix partners may have additional restrictions for leaf staging.
- For enhanced activity JUSTICE Herbicide may be tank mixed with the following products:

CANOLA

TANK MIX PRODUCT	RATE	DIRECTIONS
Facet L + Merge	0.28 L/ha + 0.5 - 1.0 L/ha	For enhanced and more consistent control of cleavers, apply JUSTICE Herbicide at a rate of 3.33 L/ha plus Facet L at 0.28 L/ha. Apply in 100 L/ha of water with Merge Adjuvant at a rate of 0.5 to 1 L/ha. Application should be made from the 2 to 6 true leaf stage of the canola crop.

Note: Do not tank mix JUSTICE Herbicide with herbicides, fertilizers or chemical additives unless recommended on this label.

DESICCATION USE

Crops, Instructions and Rate

- JUSTICE Herbicide may be applied for desiccation, by ground or air, to Alfalfa (grown for seed).
- JUSTICE Herbicide will also desiccate weeds, which are present in the field at time of application (Wild Buckwheat may not be completely desiccated).
- Desiccation of crops and weeds will be best when environmental conditions are favourable (warm temperatures, good moisture conditions, high humidity)

CROP	INSTRUCTIONS	RATE
ALFALFA (grown for seed)	Apply JUSTICE Herbicide at 50-75% pod turn (brown) stage. Do NOT apply more than once per year.	2.7 L/ha

Note: Do NOT tank mix JUSTICE Herbicide with pesticides, fertilizers or chemical additives unless recommended on this label.

FOR USE IN EASTERN CANADA AND BRITISH COLUMBIA ONLY

DESICCATION USE

CROP	RECOMMENDATIONS	RATE
DRY COMMON BEANS (do not apply to Dry Common Beans grown for seed)	Apply when approximately 50-75% of the bean pods have naturally changed colour from green to yellow or brown (pod turn). The crop may be straight combined when ready, allowing a minimum of 9 days after application. JUSTICE Herbicide, when applied to Dry Common Beans at the appropriate stage, will uniformly dry down the crop and weeds, facilitating harvest and preventing bean staining. Any secondary growth will be terminated, and moisture levels in the seed will be reduced, allowing for earlier harvest.	2.5-3 L/ha ¹

¹Use the higher rate when the crop canopy is dense and/or there are high populations of weeds present at application.

DO NOT apply using aerial application equipment

Note: JUSTICE Herbicide will also desiccate weeds present in the field at application (Wild Buckwheat may not be completely desiccated).

GENERAL INSTRUCTIONS

Herbicide Resistance Management Recommendations

For resistance management, JUSTICE Herbicide is a Group 10 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to JUSTICE Herbicide and other Group 10 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of JUSTICE Herbicide or other Group 10 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact your local representative.

Application Instructions and Precautions

APPLICATION INSTRUCTIONS:

- The speed of action of JUSTICE Herbicide is influenced by environmental factors. At cool temperatures (below 10° C), poor moisture and low humidity, the speed of action may be reduced. Generally, visual symptoms appear 2-4 days after application.
- For best results, apply to emerged, young, actively growing weeds. Weeds that emerge after application will not be controlled.
- JUSTICE Herbicide will have an effect on weeds that are larger than the recommended leaf stage; however speed of activity and control may be reduced. Better coverage will be achieved with higher spray volumes
- JUSTICE Herbicide works primarily as a contact herbicide. Thorough coverage of the weeds to be controlled, or the crop to be desiccated, is essential.
- JUSTICE Herbicide breaks down rapidly in the soil. There are no cropping or rotational restrictions after application.
- When a rate range is given the higher rate should be utilized:
 1. when the weed or crop growth is dense;
 2. when the weeds are large and/or mature - i.e., advanced leaf stages and plant height;
 3. when the environmental conditions are cool and dry.

Ground Application Instructions:

- Ensure that all circuits (pipes, booms etc.) have the correct JUSTICE Herbicide /water concentration before application is started.
- Apply JUSTICE Herbicide in a minimum of 110 L/ha of water, at a pressure of 275 kPa and at a ground speed of 6-8 kph. If check valves are used, apply at 310 kpa. The use of 80° or 110° flat fan nozzles is highly recommended for optimum spray coverage and canopy penetration.
- Application of the spray at a 45° angle forward will result in better spray coverage. Refer to “Crops, Instructions and Rates” for the correct rate and timing of application.
- **For desiccation uses only**, where the crop canopy is dense or weed growth is heavy, achieve better spray coverage with higher spray volumes. Under these conditions, apply JUSTICE Herbicide in a minimum of 170-220 L/ha of water. Refer to Aerial Application for appropriate aerial water volumes.

Aerial Application Instructions:

- Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.
- Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.
- Exercise extreme caution during the aerial application of any insecticide, herbicide or fungicide. Drift of pesticides is not always visible with the human eye. Small droplets may drift into sensitive areas without obvious signs of danger. Follow these directions precisely.
- When applying JUSTICE Herbicide by aircraft, uniform spray coverage is essential. Applicators are required to use the correct combination of spray nozzle tips, nozzle placement and spray pressures which will provide a coarse droplet size distribution with a volume mean diameter greater than 350 microns. Do not use raindrop nozzles. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.
- **Post-emergent Use in Glufosinate Ammonium tolerant canola Water Volume:** Apply JUSTICE Herbicide in a minimum of 55 L/ha of water only.
- **Desiccation Use Only Water Volume Range:** If the crop canopy is dense or weed growth is heavy, achieve better spray coverage with higher spray volumes. Under these conditions, if using aerial application, apply JUSTICE Herbicide in a minimum of 33-55 L/ha of water.

APPLICATION PRECAUTIONS

- Weed control may be reduced when heavy dew, fog or mist is present at the time of application.
- Uniform, thorough spray coverage is important to achieve consistent weed control.
- Crop injury may result if JUSTICE Herbicide is applied to a crop stressed by severe weather conditions, frost, drought, water-saturated soil, low fertility, disease or insect damage.
- JUSTICE Herbicide is a non-selective herbicide and has the potential to desiccate, defoliate or kill all green plants. Avoid contact with other desirable plants or crops by direct application or from spray drifts as severe damage may occur.
- **Application of JUSTICE Herbicide to non-tolerant Canola varieties, hybrids or other non-tolerant crops will result in severe crop injury or death of the crops.**
 - **To assure crop safety and optimal herbicide performance, only use JUSTICE Herbicide on glufosinate ammonium tolerant Canola grown from certified seed.**

Ground Application Precautions:

- Field sprayer application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.
- Do NOT apply if winds exceed 16 kph when using open boom sprayers for ground application.
- Do NOT apply if winds exceed 25 kph when using hooded sprayer for ground application.
- Do not use flood jet nozzles, controlled droplet application equipment or air-assisted spray equipment.

Aerial Application Precautions:

- Aerial application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wingspan or rotorspan.
- Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative.

Aerial Application Operator Precautions:

- Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.
- It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.
- The field crew and the mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.
- All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

Rainfast Period:

- **If rainfall occurs within 4 hours of application, effectiveness may be reduced.**

Buffer Zones:

Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of Application	Crop	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:		
		Freshwater Habitat of Depths:		Terrestrial Habitat
		Less than 1 m	Greater than 1 m	
Field Sprayer*	Alfalfa, Canola, Corn, Dry Common Bean	1	0	1
Aerial (fixed wing and rotary)	Alfalfa	1	0	20
	Canola	1	0	30

When a tank mixture is used, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture.

Mixing Instructions

- JUSTICE Herbicide must be applied with properly calibrated, clean equipment.
- JUSTICE Herbicide is specially formulated to mix readily in water.
- Prior to adding JUSTICE Herbicide to the spray tank, ensure that the spray tank is thoroughly clean "Sprayer Cleanup".
 1. Fill the tank three-quarters full with clean water.
 2. Add the correct amount of JUSTICE Herbicide.
 3. Add the remaining amount of water, begin agitation, and spray out immediately.

TANK-MIXES:

Note: When tank mixing JUSTICE Herbicide always add the tank mix partner to the tank first, ensure that it is thoroughly mixed, and then add JUSTICE Herbicide.

When using a tank-mix partner **always** consult the respective product label for further precautionary and application information.

The addition of an anti-foaming agent may reduce foaming, especially when using soft water.

Sprayer Cleanup

- Before and after using JUSTICE Herbicide always complete a thorough cleaning of the spray tank, lines, and filter. Spray equipment should be thoroughly rinsed using a strong detergent solution.

PLANT BACK INTERVALS

- **70 days for buckwheat, barley, millet, oats, rye, sorghum, triticale, and wheat.**
- **120 days for all other crops except field corn, canola and soybeans.**
- **No plant-back interval is required for field corn, canola or soybeans.**

Livestock Feeding and Preharvest Intervals**LIVESTOCK FEEDING:****Canola:**

- Grain and meal from treated crop can be fed to livestock.
- Do not graze the treated crop or cut for hay; sufficient data are not available to support such use.

Corn (used as separator rows in Hybrid Canola Seed Production):

- Do not feed treated crop to livestock; sufficient data are not available to support such use.

Dry common beans:

- Grain and meal from treated crops can be fed to livestock.
- **CAUTION:** Do not graze the treated crops or cut for hay; sufficient data are not available to support such use.

PRE-HARVEST INTERVALS**Canola:**

- When JUSTICE Herbicide is tank mixed with Facet L, observe a PHI of 60 days from the date of treatment.

Dry Common Beans: 9 days

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

JUSTICE is a trademark of Winfield Solutions, LLC.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- JUSTICE est un herbicide non sélectif.
- L'herbicide JUSTICE assure la suppression de nombreuses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les variétés de canola et les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium.
- L'emploi de l'herbicide JUSTICE est homologué pour les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium.
- L'herbicide JUSTICE peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour la production de semences d'hybrides, l'herbicide JUSTICE peut être utilisé pour la suppression des plants sauvages au sein de la population femelle. Deux applications sont nécessaires à cette fin. Une troisième application peut être nécessaire s'il est établi que les plants sauvages n'ont pas été entièrement supprimés du champ.
- Le maïs tolérant le glufosinate-ammonium peut être utilisé pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides, mais il doit être détruit et ne peut servir comme aliment ni comme fourrage.
- L'herbicide JUSTICE peut être utilisé comme aide à la récolte (dessiccant) sur la luzerne cultivée pour la semence.
- L'herbicide JUSTICE desséchera les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application, lorsqu'il est utilisé comme aide à la récolte.

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique.

- JUSTICE peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) dans les haricots secs.
- JUSTICE dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.
- JUSTICE se décompose rapidement dans le sol.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Vêtements et équipement protecteurs

- Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des gants, des chaussettes, des chaussures à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes de protection pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant les opérations de nettoyage et les réparations
- Porter un respirateur pendant le mélange, le chargement et l'application.
- Si appliqué comme un mélange en cuve, lire toutes les directives de l'étiquette et s'y conformer, y compris les taux, les restrictions, et les limites en ce qui concerne le retour des bêtes au pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange. Suivre les mesures les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application énoncées sur les étiquettes des produits utilisés.

N'appliquer que lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des maisons, chalets, écoles, et zones récréatives. Prendre en considération la vitesse du vent, de sa direction, des inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Délai de sécurité

Les travailleurs ne doivent pas réintégrer les champs traités dans les 24 heures suivant le traitement. Ne pas entrer ni autoriser l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 24 heures.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin: En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.

ENTREPOSAGE :

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :**Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

MODE D'EMPLOI**UTILISATION EN POSTLEVÉE****CANOLA**

- L'herbicide JUSTICE est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium.
- L'herbicide JUSTICE peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser l'herbicide JUSTICE uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivé à partir de semences certifiées.
- L'utilisation de l'herbicide JUSTICE n'est pas homologuée pour les autres cultures tolérant le glufosinate-ammonium.
- L'application de l'herbicide JUSTICE sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.
- Appliquer l'herbicide JUSTICE du stade du cotylédon au début de la montée en graines du canola.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.

- **Pour la production de semences d'hybrides** – Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles; une troisième application, au besoin, peut être effectuée jusqu'à, mais avant, la montée en graines. Toutes les applications de l'herbicide JUSTICE pour la production de semences d'hybrides doivent être faites à raison de 3,33 L/ha.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES :

L'herbicide JUSTICE a un effet sur toutes les mauvaises herbes et cultures à l'exception des cultures conçues pour être tolérantes aux applications de l'herbicide JUSTICE. Les mauvaises herbes qui suivent sont sensibles à l'herbicide JUSTICE. L'herbicide JUSTICE donnera une meilleure suppression s'il est appliqué aux stades foliaires recommandés.

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Saponaire des vaches	-----								1,33 L/ha
Sétaire verte	-----								Maximum de 3 talles

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Échinochloa pied-de-coq	-----								2 L/ha
Renouée persicaire	-----								
Chénopode blanc	-----								
Soude roulante	Jusqu'à 8 cm de haut								
Renouée	-----								
Tabouret des champs	-----								
Lin spontané	Jusqu'à 6 cm de haut								
Moutarde des champs	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								2,67 L/ha
Stellaire moyenne	-----								Paires de feuilles
Ortie royale	-----								Paires de feuilles
Kochia à balais	Jusqu'à 8 cm de haut								
Laiteron des champs	-----								
Vivace	-----								
Chiendent ¹	-----								
Amarante à racine	-----								
Rouge	-----								
Mauve à feuilles	-----								
Rondes	-----								
Matricaire maritime	Jusqu'à 10 cm de haut								
Bourse-à-pasteur	-----								
Orge spontanée ²	-----								Maximum de 2 talles
Blé spontané	-----								Maximum de 2 talles
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Gaillet gratteron	----- Verticilles								3,33 L/ha
Pissenlit	Rosette de 1 à 15 cm								
Sagesse des chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut								
Ortie royale	----- Paires de feuilles								
Chiendent ³	-----								
Érodium cicutaire	-----								
Folle avoine	----- Maximum de 2 talles								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
									3,33 L/ha

Populations élevées

Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut							
Chiendent ¹	-----							
Orge spontanée ²	----- Maximum de 2 talles							
Blé spontané	----- Maximum de 2 talles							
Renouée liseron	-----							

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ⁴	Jusqu'à 10 cm de haut								4 L/ha
Chiendent ⁵	-----								

¹ Répression des parties aériennes seulement

² Répression seulement

³ Suppression améliorée des parties aériennes

⁴ Meilleure répression des parties aériennes

⁵ Suppression pendant toute la saison des populations élevées

DEUXIÈME APPLICATION

- Une deuxième application d'herbicide JUSTICE peut être faite dans les champs ayant reçu un traitement initial à une dose maximale de 4.0 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.
- Une première application maximale de 4 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 3,33 L/ha, **OU**
Une première application maximale de 3,33 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 4 L/ha.
- **Ne pas appliquer plus qu'un total de 7,33 L/ha par année.**
- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'au début de la montée en graines du canola.

TROISIÈME APPLICATION (POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES D'HYBRIDES SEULEMENT) :

- Trois applications d'herbicide JUSTICE, à raison de 3,33 L/ha pour chaque traitement, peuvent être nécessaires pour la production de semences d'hybrides. Cette application doit se faire avant la montée en graines du canola.

- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'herbicide JUSTICE aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.

Utilisation du maïs pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides

- L'emploi de l'herbicide JUSTICE est homologué pour les variétés ou les hybrides de maïs tolérant le glufosinate-ammonium lorsqu'ils servent à séparer les rangs de canola.
- Le maïs doit être ensemencé à raison de 20 000 à 30 000 plants/ha.
- L'espacement des rangs pour le maïs tolérant le glufosinate-ammonium doit être de 18 à 23 cm.
- Note : Le maïs doit être détruit et ne doit pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.

Mélanges en cuve

- Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres directives quant au mode d'emploi, restrictions et précautions. Les produits d'association peuvent avoir d'autres restrictions en matière de stades foliaires.
- Pour une efficacité accrue, l'herbicide JUSTICE peut être mélangé en cuve avec les produits suivants :

CANOLA

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	MODE D'EMPLOI
Facet L + Merge	0,28 L/ha + 0,5 - 1,0 L/ha	Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet gratteron, appliquer l'herbicide JUSTICE à raison de 3,33 L/ha avec Facet L à raison de 0,28 L/ha. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Merge à raison de 0,5 à 1 L/ha. Appliquer lorsque le canola est entre les stades 2 à 6 feuilles.

Note : Ne pas mélanger en cuve l'herbicide JUSTICE avec des herbicides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

UTILISATION COMME DESSICCANT

Cultures instructions et taux

- L'herbicide JUSTICE peut être appliqué comme dessiccant, par voie aérienne ou terrestre, sur la luzerne (cultivée pour la semence).
- L'herbicide JUSTICE desséchera également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).
- La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera optimale si les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée)

CULTURE	INSTRUCTIONS	TAUX
LUZERNE (cultivée pour la semence)	Appliquer l'herbicide JUSTICE au stade de 50 à 75 % de formation des gousses (brunes) NE PAS appliquer plus d'une fois par année.	2,7 L/ha

Note: Ne pas mélanger en cuve l'herbicide JUSTICE avec des pesticides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

UTILISATION COMME DESSICCANT

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
HARICOTS SECS COMMUNS (ne pas appliquer sur les haricots secs communs cultivés pour la semence)	Appliquer lorsqu'environ 50 à 75 % des cosses de haricots sont passées naturellement de vert à jaune ou brun. Une fois prête, la culture peut être récoltée à la moissonneuse-batteuse, au moins 9 jours après le traitement. L'herbicide JUSTICE, lorsqu'il est appliqué sur les haricots secs communs au stade approprié, il dessèche uniformément la culture et les mauvaises herbes, facilitant la récolte et empêchant les taches sur les haricots. Toute croissance secondaire sera interrompue et les niveaux d'humidité de la semence seront réduits, permettant une récolte plus hâtive.	2,5-3 L/ha ¹

¹ Appliquer la dose la plus élevée lorsque le couvert végétal est dense ou que les mauvaises herbes sont nombreuses lors de l'application.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Note : JUSTICE dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Recommandations sur la gestion de la résistance aux herbicides

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide JUSTICE fait partie du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide JUSTICE et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide JUSTICE ou les herbicides du même groupe 10 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de votre région.

Instructions d'application et précautions

INSTRUCTIONS D'APPLICATION :

- La rapidité d'action de l'herbicide JUSTICE est influencée par les facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être réduite par temps frais (moins de 10° C), si l'humidité du sol est faible et si l'humidité relative est faible. Généralement, les symptômes visuels apparaissent 2 à 4 jours après l'application.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'herbicide JUSTICE aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite. Des volumes de pulvérisation plus élevés permettent d'obtenir un meilleur épandage.
- L'herbicide JUSTICE agit essentiellement au contact. Il est donc essentiel d'obtenir un épandage complet des mauvaises herbes à supprimer ou de la culture à dessécher.
- L'herbicide JUSTICE se dégrade rapidement dans le sol. Après l'application, il n'y a aucune restriction quant aux cultures ultérieures ou de rotation.
- Lorsqu'une échelle des taux est indiquée, le taux la plus élevée doit être utilisée :
 1. lorsque la croissance des mauvaises herbes ou de la culture est dense;
 2. lorsque les mauvaises herbes sont grandes et/ou à maturité, p. ex., stades foliaires avancés et grande hauteur de la plante;
 3. lorsque le temps est frais et sec.

Instructions relatives à l'application terrestre :

- S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée d'herbicide JUSTICE et d'eau avant de débiter l'épandage.
- Appliquer l'herbicide JUSTICE dans au moins 110 L d'eau/ha, à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage. Consulter « Cultures, mauvaises herbes, périodes d'application et taux » pour connaître le taux et la période d'application appropriée.
- Aux fins de la dessiccation seulement, lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'herbicide JUSTICE dans au moins 170 à 220 L d'eau/ha. Consulter la section « Application aérienne » pour connaître les volumes d'eau appropriés pour l'épandage par avion.

Instructions relatives à l'application aérienne :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- Faire preuve d'une extrême prudence durant l'application aérienne d'un insecticide, d'un herbicide ou d'un fongicide. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans signe apparent de danger. Suivre le mode d'emploi à la lettre.

- Lorsque l'herbicide JUSTICE est appliqué par avion, un épandage uniforme est essentiel. Les applicateurs doivent utiliser la combinaison appropriée de têtes de buses, de disposition des buses et de pressions de pulvérisation afin d'obtenir une distribution de grosses gouttelettes d'un diamètre moyen supérieur à 350 microns. Ne pas utiliser de buses Raindrop. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
- **Volume d'eau pour l'utilisation en postlevée dans le canola tolérant le glufosinate ammonium** : Appliquer l'herbicide JUSTICE dans au moins 55 L d'eau/ha.
- **Volume d'eau pour l'utilisation comme dessiccant seulement** : Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'herbicide JUSTICE dans au moins 33 à 55 L d'eau/ha.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION

- La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en présence d'une rosée abondante, d'un brouillard épais ou d'une brume dense au moment de l'application.
- L'épandage uniforme et complet est important pour obtenir une suppression constante.
- Les cultures peuvent être endommagées si l'herbicide JUSTICE est appliqué lorsque prévalent des conditions climatiques extrêmes, le gel, une sécheresse, un sol saturé d'eau, un faible degré de fertilité, des dommages causés par la maladie ou les insectes.
- **L'herbicide JUSTICE est un herbicide non-sélectif et peut dessécher, défolier ou tuer tous les végétaux. Éviter le contact avec d'autres plantes ou cultures désirables par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés. L'application de l'herbicide JUSTICE sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale, utiliser l'herbicide JUSTICE uniquement sur le canola tolérant le glufosinate ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**

Précautions relatives à l'application terrestre :

- **Pulvérisateur agricole** : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- **NE PAS** appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes pour l'application terrestre.
- **NE PAS** appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte pour l'application terrestre.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à jet porté.

Précautions relatives à l'application aérienne :

- **Pulvérisation aérienne** : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification grossière de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, appeler ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Résistance à l'entraînement par la pluie :

- Toute averse dans les quatre heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, et, traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
		Habitats dulcicoles d'une profondeur :		Habitat terrestre
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Canola, luzerne, maïs, haricots	1	0	1
Voie aérienne (aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante)	luzerne	1	0	20
	Canola	1	0	30

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange en cuve.

Instructions de mélange

- L'herbicide JUSTICE doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre bien calibré.
- L'herbicide JUSTICE est spécialement formulé pour se mélanger facilement dans l'eau.
- Avant d'ajouter l'herbicide JUSTICE dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que celui-ci est bien propre (voir Nettoyage du pulvérisateur).
 1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre.
 2. Verser la quantité appropriée d'herbicide JUSTICE.
 3. Verser le reste d'eau, débiter l'agitation et pulvériser immédiatement.

MÉLANGES EN CUVE :

Note : Lors du mélange en cuve d'JUSTICE, mettre toujours le produit d'association dans le réservoir en premier, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter ensuite JUSTICE.

Lorsqu'on utilise un produit d'association, toujours consulter l'étiquette du produit concerné pour connaître les autres précautions et les informations d'application.

Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.

Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'utilisation de l'herbicide JUSTICE, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.

DÉLAI AVANT SEMIS

- **70 jours pour le sarrasin, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho, le triticale et le blé.**
- **120 jours pour toutes les autres cultures à l'exception du maïs de plein champ, du canola et du soya.**
- **Aucun délai n'est requis pour le maïs de plein champ, le canola et le soya.**

Alimentation du bétail et délais d'attente

ALIMENTATION DU BÉTAIL :

Canola

- Les grains et la farine provenant de la culture traitée peuvent servir à nourrir le bétail.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Maïs (utilisé pour séparer les rangs de canola hybride destiné à la production de semence)

- Ne pas utiliser la culture traitée pour nourrir le bétail; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Haricots secs :

- Les grains et fourrages provenant des cultures traitées ne doivent pas servir à nourrir le bétail.
- **ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

DÉLAIS D'ATTENTE

Canola

- Lorsque l'herbicide JUSTICE est mélangé en cuve avec Facet L, respecter un délai d'attente avant la récolte de 60 jours à partir de la date du traitement.

Haricots secs : 9 jours

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

JUSTICE est une marque de commerce de.



GROUP 10 HERBICIDE

Solution
COMMERCIAL
WARNING



POISON

SKIN AND EYE IRRITANT

REGISTRATION NO. 33615 PEST CONTROL PRODUCTS ACT.

ACTIVE INGREDIENT: glufosinate ammonium 150 g/L

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING.

PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Causes skin and eye irritation. DO NOT get in eyes or on skin.

Avoid breathing spray mist. Wash thoroughly after using and before eating, drinking or smoking.

FIRST AID: Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If in eyes: hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If on skin or clothing: take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Winfield United Canada, ULC
101-302 Wellman Lane
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7T 0J1
1-888-975-4769

PF-161697

GROUPE 10 HERBICIDE

Solution
USAGE COMMERCIAL
AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 33615 LOI SUR LES
PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : glufosinate ammonium 150 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation de la peau et des yeux. NE PAS mettre dans les yeux ni sur la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En Cas D'Ingestion : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En Cas De Contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas De Contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas D'Inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

NET CONTENTS

CONTENU NET

Peel Down for Directions / Tirez pour mode d'emploi ▲